

Les bons de monnaie émis pendant la guerre de 1914-1918 - Canton du Nouvion- en-Thiérache (Aisne) -*

SOURCES

— Archives.

— Les Archives de chaque commune conservent les registres de délibérations du Conseil Municipal. Le registre de Barzy a été déposé aux Archives Départementales à Laon ; celui d'Esquéheries ne comporte aucune mention pour la période de la guerre.

— Archives Municipales de Saint-Quentin, 4 H. 382 à 389, liasses concernant certaines communes qui émirent des BRU dont Leschelle et Le Nouvion (liasse 4 H 384).

— Les Archives Municipales de Maubeuge détruites durant la seconde guerre mondiale ne conservent plus aucun document de la première guerre.

— Collections.

- a — Banque de France
- b — Bibliothèque Nationale, Cabinet des Médailles, coll. Bouclier
- c — Bibliothèque Nationale, Cabinet des Médailles, coll. Rodocanachi
- d — Monnaie de Paris, coll. Denis
- e — Musée des Deux Guerres Mondiales (B.D.I.C.), Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, coll. Leblanc
- f — Coll. M. Tessier (Bons de monnaie vendus sous le N° 132 le 4 décembre 1982 à Paris, Nouveau-Drouot)
- g — Coll. J. Pirot
- h — Coll. de l'auteur
- i — Coll. D. Van Treeck
- j — Coll. J.P. Vannier (coll. Habrekorn, Lafont, Mahatmat et autres).
Ces collections constituant un stock considérable ne sont pas citées pour les variétés communes. Elles ont été consultées sur communication de notre aimable confrère.
- k — Coll. D. Marsaudon
De Mey - Valeur rencontrée par J. De Mey

* Communes de Barzy-en-Thiérache, Bergues-sur-Sambre, Boué, Dorengt, Esquéheries, Fesmy (Aujourd'hui Fesmy-le-Sart), Leschelle, La Neuville-lès-Dorengt, Le Nouvion-en-Thiérache, Le Sart (Aujourd'hui Fesmy-le-Sart).

BIBLIOGRAPHIE

- DENIS (Ch.) *Catalogue des monnaies de nécessité émises depuis 1914*. Paris, 1924, 7^e éd. (Exemplaire annoté d'Ouchkoff puis Habrekorn confié par M. Vannier).
- FLEURY (E.) *Les bons régionaux*. Paris, Saint-Quentin, 1921.
- FORBIN (A.) *Catalogue des billets émis pendant la guerre 1914-1920*. Amiens, 1920, 7^e éd. (Exemplaire du Cabinet des Médailles annoté ; ainsi que celui d'Habrekorn confié par M. Vannier).
- FORIEN (J.) et BARREAUD (G.) *Catalogue des papiers-monnaie locaux français 1914-1923*.
- 1^{er} fascicule A à C. Auxerre, 1952
- 2^e fascicule D à K. Auxerre, 1953
- 3^e fascicule L à M, dactylographié. S.d. (1955).
- HABREKORN (R.) Les bons de monnaie dans la région de Saint-Quentin et Guise en 1914-1918. Dans *Collectionneurs et collection numismatiques*, Exposition concours de la Monnaie. Paris, 1968, p. 229 à 241 avec carte.
- HABREKORN (R.) *Monnaies de nécessité*. Emissions locales françaises, 1870-1872, 1914-1918-1924, 1940. Paris, S.F.N., 1976.
- Nombreuses notes précieuses de R.H. nous ont été communiquées par M. Vannier, particulièrement une liste de Dr A. Keller mentionnant le montant des émissions et les coupures émises. Pour les communes de La Neuville-lès-Dorengt et Le Nouvion dont les renseignements subsistent, nous avons pu vérifier que les indications du Dr Keller ne correspondent pas toujours à la réalité.
- OUCHKOFF (W.) *Catalogue des bons de monnaie français, (régions envahies) 1914-1918*. Dactylographié. 1940, 1^e éd.
- SÜSS (Dr G.) *Das Geldwesen im besetzten Frankreich*. München, 1920.
- VANNIER (J.P.) Numismate professionnel. *Catalogues de vente*. Bordeaux, depuis 1973.

REMERCIEMENTS

Mmes André et Beaussant,
Mrs Darnis, De Mey, Dhénin, Gervilleau, Marsaudon, Pirot, Vannier, Van Treeck,
Mmes et Mrs les Maires et Secrétaires de Mairies.

ABREVIATIONS

- BRU - Bon Régional Unifié
CM - Délibération du Conseil Municipal
Coll. - Collection
pt - point
FB - Forien et Barraud
SQG - Saint-Quentin et Guise
R.H. - notes manuscrites de R. Habrekorn ou son exemplaire annoté du Forbin
ms Forbin - exemplaire annoté du Forbin conservé au Cabinet des Médailles.

NOTES GÉNÉRALES

- Nous indiquons entre parenthèses () pour chaque valeur, la lettre symbole de la collection consultée ainsi que le numéro le plus élevé de billet rencontré.
- Les parenthèses [] indiquent des valeurs non rencontrées par nous mais dont l'existence est attestée par un document, citée par une délibération, ou mentionnée par un auteur sauf pour les bons SQG.
- Tous les billets ou cartons n'étaient valables que munis du cachet de la Mairie. Pour Boué, nous avons rencontré quelques exemplaires sans cachet, n'ayant certainement pas circulé.

— Beaucoup de coupures sont rarissimes. Pour les émissions locales, de nombreux billets furent échangés contre des BRU et la numérotation n'était pas toujours suivie (ex. à Fesmy, 25 Centimes n° 1 à 1000 et 2001 à 4000 ; à La Neuville-lès-Dorengt, les coupures non mises en circulation furent détruites ; dans d'autres communes elles furent conservées et se trouvent en planches complètes dans le commerce (Crupilly).

Pour les BRU et les bons de SQG, les coupures ont servi presque exclusivement à régler les contributions de guerre aux occupants et furent parfois détruites partiellement (ex. Fesmy). Pour les bons de SQG, toutes les valeurs n'ont pas été émises systématiquement (ex. Fesmy le 1^{er} sep. 1917 a émis des bons de 5 F et 10 F ; La Neuville le 27 oct. 1917 a émis des bons de 2 F ; Dorengt le 27 oct. 1917 n'a émis que des 5 F et peut-être des 2 F).

— Toutes les reproductions sont à l'échelle 1/2, à l'exception des souches qui sont à l'échelle 1/4.

Le Nouvion, première ville incendiée par les Allemands (210 maisons détruites), fut occupée du 27 août 1914 au 6 novembre 1918 vers 7 h du matin. Le 10 juillet 1915, elle fut dotée d'une Kommandantur (1). L'ensemble du canton, occupé par la 2^e armée allemande dépendait de l'Etappen - Inspektion 2, Zone d'Inspection des Étapes de la 2^e armée allemande.

Dans cette région des Étapes occupée par la 2^e armée allemande, la plupart des municipalités furent obligées d'accepter les Bons Deichmann (bons de réquisition « monétiformes » bilingues : Lieferungsschein, appellation officielle : Wirtschaftsausschuss. L'émission arrêtée en mars 1915, leur circulation fut interdite par le GQG en 1916. Nous n'en avons pas rencontré, à ce jour, pour le canton du Nouvion.

Les émissions de bons de monnaie du canton du Nouvion sont purement françaises et de trois types.

A — Les émissions locales imprimées sous le seul contrôle du Conseil Municipal : bons de cartons ou billets. (Bons de carton de 1915 à 1917 et billets jusqu'au 17 octobre 1915).

B — Le Bon Régional Unifié = BRU imprimé sous le contrôle de la Commission des Bons Régionaux présidée par L. Vittini sous-préfet de Saint-Quentin, siégeant à Saint-Quentin du 5 août 1915 au 24 juillet 1916.

C — Les Bons des régions de Saint-Quentin et de Guise = SQG imprimés sous le contrôle de la Commission des Bons présidée par F. Hugues ancien député, siégeant à Saint-Quentin du 31 juillet 1916 au 13 février 1917, puis à Maubeuge du 7 avril 1917 au 5 octobre 1918.

A — LES ÉMISSIONS LOCALES

— LES BONS DE CARTON (2) sont de types variés et différents pour chaque municipalité.

Seuls les 10 centimes de Fesmy portent l'indication de l'imprimeur : imp. A. Druez à Landrecies.

(1) Blancpain (M.) *Grandes heures d'un village de Thiérache*. Hirson, 1979, 2^e éd. p. 236, 258

(2) Les bons de carton n'étaient pas reconnus comme monnaie valable par l'occupant ; une simple autorisation d'impression suffisait. Ils furent émis par 24 communes de la région. Habrekorn (R.) *Collectionneurs et collections numismatiques*, p. 240.

— LES BILLETS comportaient une souche avec un double de la numérotation. Verticalement entre la souche et les billets, une bande comportait le nom de la commune.

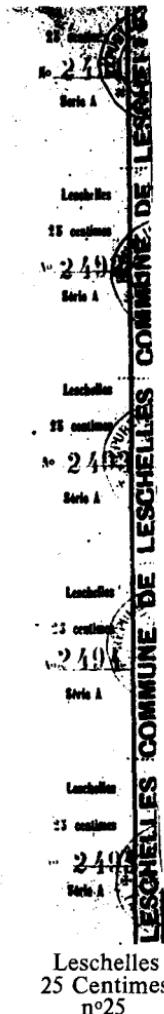
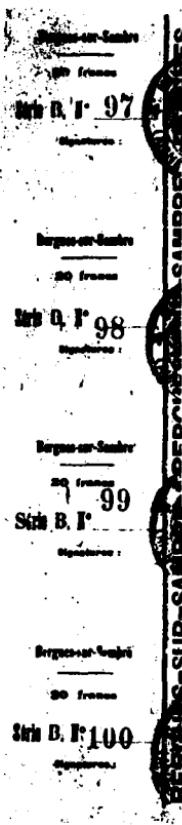
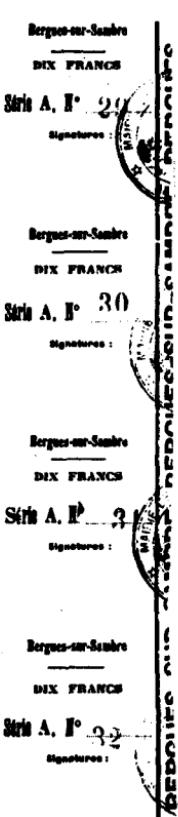
Dans notre canton, deux variétés de bons imprimés à Guise circulaient (3).

1) — Feuillets de quatre bons sans cadre :

— sur papier épais grisâtre de mauvaise qualité (Bergues, Boué, Dorengt, Esquéheries, La Neuville-lès-Dorengt, Le Nouvion),

— sur papier mince (Bergues (blanc ou de couleur), Boué (blanc), Esquéheries (de couleur), Le Nouvion (blanc)),

— sur papier parcheminé (Boué, Le Nouvion).



Bergues
10 Francs, série B
n°5

Bergues
20 Francs, série B
n°8

SOUCHES (échelle 1/4)

Leschelles
25 Centimes
n°25

(3) Habrekorn (R.) *Monnaies de nécessité*, p. 123.

2) — Feuillets avec double filet sur papier mince de type écolier, blanc grisâtre, semi transparent ;

— feuillets de cinq bons (Barzy, Esquéheries (série du 19 août 1915),
Fesmy Leschelle, La Neuville-Lès-Dorengt (série du 13 août 1915),

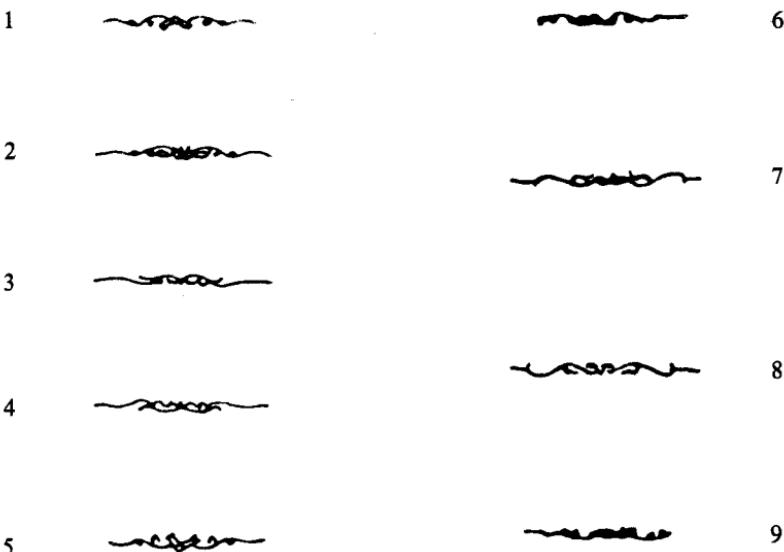
— feuillets de quatre bons (Esquéheries (série du 17 octobre 1915),
Le Nouvion (série du 10 octobre 1915).

Pour chacun de ces type 1) et 2), l'imprimeur simplifia son travail au maximum, utilisant les mêmes matrices et ne modifiant que la valeur.

Dans la mesure du possible, la matrice était réemployée pour une autre commune. Par exemple pour les billets de type 2) à cinq bons, nous retrouvons les mêmes fleurons, une rupture du trait à g. du bon sur les 1^{er} et 3^e billets, les mêmes variétés ou coquilles. Nous suivons l'évolution de la matrice dans l'ordre d'émission et d'impression pour Fesmy, Barzy, Leschelle, La Neuville puis Esquéheries.

Les billets sont authentifiés par la signature du maire et d'un ou plusieurs conseillers. Parfois l'adjoint fait fonction de maire, le premier magistrat étant absent à la guerre : ainsi A. Hauet à Boué, G. Moreau à Leschelle et F. Marolot à La Neuville sont sous les drapeaux.

VARIÉTÉS DE FLEURONS UTILISÉS SUR LES BILLETS ÉMIS DANS LE CANTON DU NOUVION



CATALOGUE DES EMISSIONS LOCALES

- 1 — BARZY - BONS DE CARTON [5 centimes (Forbin, FB). CM, aucune mention]
[10 centimes (FB). CM, aucune mention]



2 variété 1 (10 Francs)

- 2 — BARZY - 1^{er} août 1915, série A.

CM du 1^{er} août 1915, décision d'émettre pour 20 000 F. Les crédits et les garanties pour le remboursement de ces bons ont été votés le 18 avril 1917.

Trois signatures manuscrites :

le maire, LECHER (Anthime) - l'adjoint, DERAIME (Phaldaunis) - le cons. délégué, BOUCHEZ (Louis).

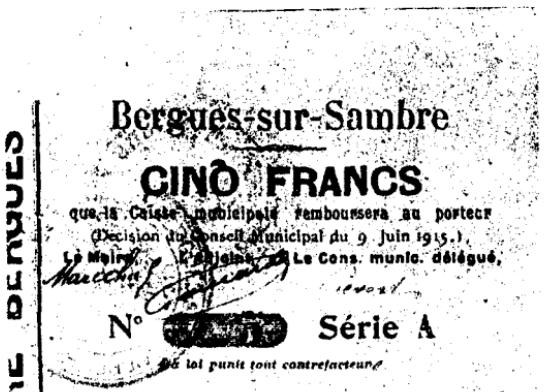
papier mince blanc	25 Centimes (a - k > 3492)
	50 Centimes (a - h > 2874)
	1 Franc (a - k > 4447)
	2 Francs (a - k > 1939)
	5 Francs (a, b, d, f = h, g > 502)
	10 Francs (a, b, e, f, h, > 326)
	[20 Francs]

Pour toutes ces valeurs, nom vertical en noir et cinq variétés :

- 1 — Fleuron 1 — mois (m normal) - signature (n normal ; les autres ornés) - sans point après Mairie - DE BARZY*
- 2 — Fleuron 2 — 1^{er} Août (r normal ; les autres ornés) - mois (m orné) - ZY COMMUNE
- 3 — Fleuron 3 — mois (m orné) - pt après Mairie non aligné - MUNE DE BAR
- 4 — Fleuron 4 — BARZY (R non orné sur la haste verticale) - mois (m normal) - E BARZY COM
- 5 — Fleuron 5 — mois (m orné) - rvêtu - *COMMUNE D.

- 3 — BERGUES - BONS DE CARTON.

[10 Centimes (Forbin, FB). CM, aucune mention]



4 variété 1 (5 Francs)

4 — BERGUES - 9 juin 1915, série A.

CM du 9 juin 1915, décision d'émettre pour 5 000 F.,

CM du 17 août 1915, décision d'émettre pour 5 000 F.

En réalité 9 325 F furent émis (CM du 29 septembre 1915).

Trois signatures manuscrites :

le maire, MARECHAL (Alfred) - l'adjoint, GAILLARD (Charles) - le cons. délégué, PRÉVOST (Jules).

papier cartonné jaunâtre	25 Centimes (a - h > 2129)
«	souche (h, 2097 sq)
50 Centimes (b - e, g - k > 2571)	« souche (h, 381 sq)
1 Franc	(a - c, e - h, k > 2512)
«	souche (h, 2497 sq)
2 Francs	(a - h, k > 534)
«	souche (h, 537 sq)
5 Francs	(f = h, g 5 <> 124 < ? > 192)
«	souches (h, 117 sq, 121 sq)

Pour toutes ces valeurs, nom vertical en noir, munic et quatre variétés :

1 — Fleuron 3 — (pour le 5 F. : CINQ (Queue du Q en l'air) - RE BERGUES

2 — Fleuron 1 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que virgule après cons (au lieu de pt) - pas de virgule après délégué - interruption du double trait vertical au niveau du S de SAMBRE - UES - SUR - SAMB

3 — Fleuron 2 — 9 (près du mot juin) - SAMBRE BERG

4 — Fleuron 2 — virgule après munic au lieu de pt - BERGUES-SUR-

A ce jour, nous n'avons pas vérifié les variétés 2 à 4 pour le 5 F.



5 variété 1 (20 Francs)

5 = BERGUES - Même date.

papier mince bleu

10 Francs (b, e, f = h > 82)

» souche (h, 29 sq)

» épreuve non numérotée (j)

2 signatures barrées (Maire et

cons.), cachet de la mairie.

Billet barré 4 fois avec souche.

Francs (b, f = h > 75)

papier mince jaune 20 Francs (b, f = h > 75)

Pour ces deux valeurs, nom vertical en noir, munic et quatre variétés :

1 — Fleuron 5 — RE BERGUES

2 — Fleuron 5 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que -

UES - sur - SAMB

3 — Fleuron 6 — SAMBRE BERG

4 — Fleuron 7 — BERGUES-SUR-



6 variété 4 (10 Francs)

6 = BERGUES - Même date.

**JAQUES - Meilleure
panier mince blanc**

50 Centimes (a - h, k 2754 <= 4328)

"souches (h. 3397 sq., 4597 sq.)

5 Francs (b n° 196. 125 < ? > 196 <)

10 Francs (a. f = h. 186 <> 233)

papier cartonné jaunâtre 1 Franc (a. d. 2633 <> 2663)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir, mun au lieu de munic et quatre variétés. Il s'agit vraisemblablement de l'émission décidée le 17 août 1915.

- 1 — Fleuron 8 — pas de virgule après délégué - RE BERGUES
- 2 — Fleuron 9 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que - UES- SUR- SAMBRE
- 3 — Fleuron 5 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le u de que - SAMBRE BERG
- 4 — Fleuron 1 — BERGUES - SUR-.

A ce jour, nous n'avons pas vérifié les variétés 1 à 3 pour le 5 Francs.



7 variété 3 (25 centimes)

7 — BERGUES - 9 juin 1915, série B sur A.

Très certainement suite à l'émission décidée le 17 août 1915.

Trois signatures manuscrites.

- papier cartonné jaunâtre 25 Centimes (b, d, f - h, k > 846)
“ souches (h, 597 sq, 997 sq)
papier mince blanc 25 Centimes (b, c, e, f - h 1073 < > 1803)
“ souches (h, 1073 sq, 1797 sq)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir, mun et quatre variétés :

- 1 — Fleuron 8 — pas de virgule après délégué - RE BERGUES
- 2 — Fleuron 9 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que - UES- SUR- SAMB
- 3 — Fleuron 5 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le u de que - SAMBRE BERG
- 4 — Fleuron 1 — BERGUES- SUR-.

8 — BERGUES - 1^{er} novembre 1915, série B.

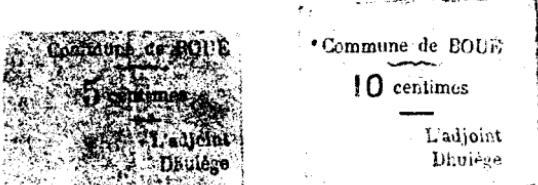
CM du 22 octobre 1915, décision d'émettre pour 5 000 F.

Trois signatures manuscrites.

- papier mince blanc 5 Francs (b, f = h, g < 141)
“ souche (h, 197 sq)
10 Francs (f = h, g > 139)
“ souche (h, 297 sq)
20 Francs (Forbin)
“ souche (h, 97 sq)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir, mun, virgule après délégué et quatre variétés :

- 1 — Fleuron 8 — RE BERGUES
- 2 — Fleuron 9 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que - UES- SUR- SAMB
- 3 — Fleuron 5 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le u de que - SAMBRE BERG
- 4 — Fleuron 1 — BERGUES- SUR-.



9 (5 centimes 10 centimes)

9 — BOUÉ - BONS DE CARTON.

Trois émissions successives indistinctes.

CM du 10 septembre 1915, décision d'émettre pour 500 F répartis en 6 000 bons de 0,05 et 2 000 bons de 0,10. CM du 23 janvier 1916, décision d'émettre pour 500 F répartis en 6 000 bons de 0,05 et 2 000 bons de 0,10. CM du 25 septembre 1917, décision d'émettre pour 500 F.

En impression : l'adjoint DHUIÈGE. (Le maire Albert HAUET fut absent durant la guerre.)

5 Centimes (c, e, f, h) variétés diverses :

5 - Ornémenté

5 - BOUÉ - trait sous centi - L sous t - vert sur marron (h)

5 - BOUÉ - trait sous enti - L sous t - vert sur gris (h)

vert sur marron orangé (h)

vert sur marron brun (h)

(sans cachet)

5 - BOUÉ - trait sous ntim - L sous m - noir sur marron orangé (h)

5 - Normal

5 - BOUÉ - trait sous nti - L sous m - vert sur blanc (h)

vert sur marron (h)

vert sur croco (h)

Les variétés signalées par FB sont : bleu sur blanc - brun sur jaune - noir sur gris - noir sur brun - noir sur jaune - vert sur brun - vert sur gris. Les variétés d'encre verte ou bleue ou de fonds nous semblent difficilement discernables.

10 Centimes (h) variétés diverses :

vert sur blanc (h)

bleu sur blanc avec verso gris

(h) (sans cachet)

FB signalent les variétés suivantes : bleu sur blanc - bleu sur blanc azuré - noir sur blanc - noir sur brun - noir sur crème - bleu sur chamois.

10 — BOUÉ - 4 juin 1915, série A.

1^{re} émission. CM du 4 juin 1915, décision d'émettre pour 5 000 F (2 000 F en bons de 1F, 1 500F en 0,50 F, 1 000 F en 0,25 F, 500 F en 10 Cent. convertis en 1 F par CM du 30 juin 1915).

Deux signatures manuscrites :

le 1^{er} con. munic., VITOUX (Fidèle)- l'adjoint, DHUIÈGE (Ernest)

papier parcheminé 25 Centimes (c, e, f = h > 3422)

[50 Centimes (FB)] ?

papier cartonné jaunâtre 50 Centimes (a, c - h 238 < > 2808)

1 Franc (a, c - h > 2007)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et quatre variétés :

1 — Fleuron 3 — 1^{er} Cons, e et r décalés - MUNE DE BOUE

2 — Fleuron 1 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que - interruption du trait vertical entre 0 et M - DE BOUE COM

3 — Fleuron 2 — OUE COMMUNE

4 — Fleuron 2 — 1^{er} Cons, e et r décalés pour 25 Centimes parch. et 1 Franc cart. - porteu au lieu de porteur pour 1 Franc cart. - aucune de ces variétés pour le 50 Centimes cart. - COMMUNE DE B.

11 — BOUÉ - Même date.

Valeur non mentionnée par CM, mais vraisemblablement cette émission fut décidée le 30 juin 1915. Il n'est pas évident que la numérotation de ce 10 Francs commença au n°1

papier parcheminé 10 Francs (c, 284)

Nom vertical en noir, virgule après Adjoint, quatre variétés, mais un seul ex. rencontré :

1 —

2 —

3 —

4 — Fleuron 1 — 1^{er}, e et r décalés - COMMUNE DE B.



12 variété 1 (2 Francs)

12 — BOUÉ - Même date.

2^e émission. CM du 30 juin 1915, décision d'émettre pour 5 000 F dont 2 500 F en bons de 2 F.

papier parcheminé 2 Francs (a, c, d, f = h, g > 677)

Pour cette valeur, nom vertical en noir, virgule après Adjoint et quatre variétés :

1 — Fleuron 5 — MUNE DE BOUE

2 — Fleuron 5 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que - 1^{er}, e et r décalés - DE BOUE COM

3 — Fleuron 6 — écision, é entre que et la - 1^{er}, e et r décalés - OUE COMMUNE

4 — Fleuron 7 — COMME DE B.

13 — BOUÉ - 9 juin 1915, série A.

2^e émission. CM du 30 juin 1915, décision d'émettre pour 5 000 F dont 2 500 F en bons de 5 F.

Deux signatures manuscrites.

papier parcheminé 5 Francs (f = h, 340)

Pour cette valeur, nom vertical en noir, virgule après Adjoint et quatre variétés, mais un seul ex. rencontré :

1 —

2 —

3 —

4 — Fleuron 7 - COMMUNE DE B.

Cette valeur a été décidée en même temps que le 2 Francs précédent daté du 4 juin 1915.

COMMUNE DE B

Commune de Boué

DEUX FRANCS

que la Caisse municipale remboursera au porteur

(Décision du Conseil Municipal du 17 Août 1915.)

Le 1^{er} Cons. mun., L'Adjoint

N° 1

Dhuieye

Série A

La loi punît tout contrefacteur

14 variété 4 (2 Francs)

14 — BOUÉ - 17 août 1915, série A.

3^e émission. CM du 17 août 1915, décision d'émettre pour 5 000 F (2 000 F en bons de 5 F, 2 000 F en 2 F, 500 F en 1 F, 250 F en 0,50 F et 250 F en 0,25 F).

La numérotation continue celle de la 2^e émission du 30 juin et permet d'établir que les 2 F et 5 F décidés le 30 juin furent moins nombreux que prévus (vraisemblablement remplacés par des 10 F).

Deux signatures manuscrites.

papier mince blanc 25 Centimes (a, e, f = h, g 4127 <> 4994)

50 Centimes (d, e, h 3111 <> 3487)

(1 ex. avec 1 signature)

1 Franc (d, f = h 2698 <> 2903)

2 Francs (a, d, e, f = h, g 1038 <> 1729)

5 Francs (a, d, f = h, g 645 <> 936)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir, virgule après Adjoint et quatre variétés :

1 — Fleuron 8 — MUNE DE BOUE

- 2 — Fleuron 9 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que -
1^{er}, e et r décalés - DE BOUE COM
3 — Fleuron 5 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le u de que -
1^{er}, e et r décalés - OUE COMMUNE
4 — Fleuron 1 — COMMUNE DE B.



15 variété 1 (5 Francs)

15 - BOUÉ - 14 octobre 1915, série A.

4^e émission. CM du 14 octobre 1915, décision d'émettre pour 10 000 F (4 000 F en bons de 20 F, 4 000 F en 10 F et 2 000 F en 5 F). en réalité, l'émission de 5 F fut supérieure à la prévision ($> 765 \times 5$) au dépend des 20 F rarissimes.

Deux signatures manuscrites.

papier parcheminé

5 Francs (a, d, f = h > 765)

10 Francs (a, d, f = h, g, k > 398)

[20 Francs (FB) non mentionné par Habrekorn] douteux.

[papier mince blanc

20 Francs (ms Forbin, ms Habrekorn)]

Pour ces valeurs, nom vertical en noir, munic., virgule après Adjoint et quatre variétés :

- 1 — Fleuron 8 — 1^{er}, e et r décalés - MUNE DE BOUE
2 — Fleuron 9 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que -
DE BOUE COM
3 — Fleuron 5 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le u de que -
OUE COMMUNE
4 — Fleuron 1 — 1^{er}, e et r décalés - COMMUNE DE B.



16 variété 4 (50 centimes)

16 — DORENGT - 11 juin 1915, série A.

CM du 11 juin 1915, décision d'émettre pour 7 000 F répartis en 0,25 F, 0,50 F, 1 F, 2 F, 5 F, 10 F.

L'émission a du être inférieure au projet, ou, de nombreux billets de cette émission furent échangés contre des BRU car le Conseil Municipal demanda une émission de BRU de 14 500 F et en obtint pour 17 000 F.

Deux signatures manuscrites :

à g. l'adjoint, VIÉVILLE (Alfred) - à dr. le maire, POULIN (Gaston).

papier cartonné jaunâtre	25 Centimes (a-e, g, h > 1997)
	50 Centimes (b, c, e, g, h, k > 1332)
	1 Franc (b, d, g, > 595)
	2 Francs (g, 92)
	5 Francs (d, 16)
	[10 Francs (FB), CM]

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et quatre variétés :

1 — Fleuron 3 — DE DORENGT

2 — Fleuron 1 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que - GT COMMUNE

3 — Fleuron 2 — MUNE DE DOREN

4 — Fleuron 2 — pas de a à La loi - DORENGT COM.

17 — DORENGT - Même date.

Deux signatures manuscrites :

à g. le maire, POULIN (Gaston) et à dr. l'adjoint, VIÉVILLE (Alfred).

papier cartonné jaunâtre	2 Francs (a, b, 635, 636)
	5 Francs (a, b, 253, 273)
	[10 Francs] ?

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et quatre variétés :

1 — Fleuron 5 — GT COMMUNE

2 — Fleuron 5 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que - interruption du trait vertical au niveau du E de DOREN - UNE DE DOREN.

3 —

4 —



18 (5 centimes 10 centimes)

18 — ESQUÉHERIES - BONS DE CARTON.

Le registre du CM d'Esquéheries ne comporte aucune mention des délibérations entre 1914 à 1919.

Imprimé : Le maire : HARBOUX

- 5 Centimes vert (b, e, f, h) Deux variétés :
— L au niveau du 5 ou plus à dr. et lettre C variée (h)
10 Centimes vert (b, e, f, h) Deux variétés :
- le 0 légèrement penché ou droit et lettre C variée (h)

Certains ex. sont d'un vert jaunâtre (coll. Bouclier), FB semblent y voir une variété. Nous pensons qu'il s'agit d'un vert passé au temps.



19 variété 1 (50 centimes)

19 — ESQUÉHERIES - 23 mai 1915, série A.

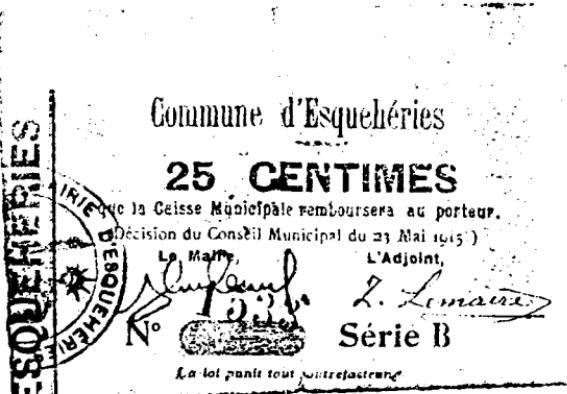
Deux signatures :

tampon pour le maire, HARBOUX (Ernest) - manuscrite pour l'adjoint, LEMAIRE (Zéphirin).

papier cartonné vert	25 Centimes (a - k 439 <> 9712)
papier mince orange	25 Centimes (g 4587)
papier mince bleu	50 Centimes (a - h > 3885)
papier mince orange	1 Franc (a - c, f = h, g, k > 355)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et quatre variétés :

- 1 — Fleuron 5 — ESQUEHERIES
- 2 — Fleuron 1 — pas de parenthèse avant Décision - D entre u et e de que - ESQUEHERIES
- 3 — Fleuron 3 — ESQUEHERIES
- 4 — Fleuron 1 — ESQUEHERIES.



20 variété 1 (25 centimes)

20 — ESQUÉHERIES - 23 mai 1915, série B.

papier cartonné vert 25 Centimes (a, f = h, 1533, 1594)

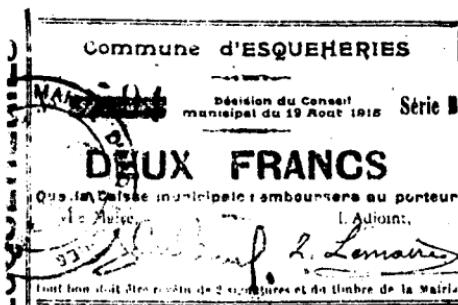
Pour cette valeur, nom vertical en noir et quatre variétés :

1 — Fleuron 5 — ESQUEHERIES

2 —

3 —

4 — Fleuron 1 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le e de que -
ESQUEHERIES.



BRU 1^{re} émission
Type Demarolle

21 variété 1 (2 Francs)

21 — ESQUÉHERIES - 19 août 1915, série B.

papier mince blanc

1 Franc (b, d, e, f = h > 612)

2 Francs (a, b, d - h > 839)

5 Francs (a, b, d, f = h > 427)

[10 Francs]

20 Francs (a, 45)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et cinq variétés :

- 1 — Fleuron 1 — ESQUEHERIES
- 2 — Fleuron 2 — COMME D'
- 3 — Fleuron 3 — ESQUEHERIES
- 4 — Fleuron 4 — point après Mairie - COMMUNE D'
- 5 — Fleuron 5 — rôvêté - ESQUEHERIES.

22 — ESQUÉHERIES - 17 octobre 1915, série C.

papier mince blanc	50 Centimes (a, b, d, g > 411)
1 Franc	(a, b, k, > 438)
2 Francs	(b, g > 359)
5 Francs	(d, 8)
10 Francs	(a, b, e, g > 171)
20 Francs	(d, 40)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et quatre variétés.
A partir de 1 Franc, valeur en chiffre aux angles 2 et 3.

- 1 — Timbre - ESQUEHERIES
- 2 — timbre - COMMUNE D'
- 3 — Timbre - ESQUEHERIES
- 4 — Timbre - COMMUNE D'.



23 type a (5 centimes)

23 — FESMY - BONS DE CARTON.

M. Dulin instituteur et secrétaire de Mairie laissa un état détaillé de la comptabilité de Fesmy (aujourd'hui Fesmy-Le-Sart), précisant les montants émis et les numéros des billets.

CM du 1^{er} septembre 1915, décision d'émettre des bons de 5 et 10 Centimes. Cette émission ne pourra dépasser 200 F. En réalité, elle fut de 122 F 35 (note du secrétaire). Ces cartons furent imprimés chez A. Druez à Landrecies (au moins les 10 Centimes).

Type a — manuscrit

5 Centimes Tampon à l'encre : MAIRIE DE
FESMY/par BOUË (Aisne)/
manuscrit : 5 Centimes 5. Au
verso, partie de cachet de la
Mairie (h)
10 Centimes identique (g)

Type b — Imprimé - Le Maire : MARCHAND imprimé.

10 Centimes jaunâtre (b)

Le secrétaire de Mairie indique que les deux valeurs furent imprimées ;
nous n'avons cependant pas retrouvé de 5 Centimes imprimé.



24 type 3 (1 Franc)

24 — FESMY - 2 juillet 1915, série A.

CM du 2 juillet 1915, décision d'émettre pour 8 000 F. En réalité l'émission fut de 6 418 F (69 F de frais pour l'impression à Guise). Le 27 septembre 1915 il n'y avait que 975 F en circulation.

Deux signatures manuscrites :

le Maire, Marchand (Jules) - l'adjoint, Grimbert (Oscar).

papier mince blanc	25 Centimes	3 000 bons émis n° 1 à 1 000 et 2 001 à 4 000 (a - e, g, h, k > 3839 pl. partielle (d, 3836/9)
	50 Centimes	1250 bons émis n° 1 à 1250 (a - c, g, h > 1232)
	1 Franc	451 bons émis n° 1 à 451 (a d, g > 358)
	2 Francs	336 bons émis n° 1 à 336 (a, b, d, g > 325)
	5 Francs	384 bons émis n° 1 à 384 (a, b, g, k, > 170)
	[10 Francs	100 bons émis n° 1 à 100]
	[20 Francs	50 bons émis n° 1 à 50]

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et blanc et cinq variétés :

- 1 — Fleuron 1 — pas de pt après Mairie - DE FESMY
- 2 — Fleuron 2 — MY COMMUNE
- 3 — Fleuron 3 — pas de pt après Mairie - MUNE DE FES
- 4 — Fleuron 4 — E FESMY COM
- 5 — Fleuron 5 — virgule au lieu de pt après l'Adjoint - révêtu - COMMUNE D.



25 variété 2 (1 Franc)

25 – LESCHELLES - 15 août 1915, série A.

Le maire MOREAU (Gustave) fut absent durant la guerre.
CM du 15 août 1915, décision d'émettre pour 5 000 F.
Trois signatures manuscrites : le Maire étant absent, l'adjoint signa avec la mention Pr., BLANQUINQUE (Eugène) - deux délégués : JOSEPH (Arthur) et LEFEVRE (Alexis).

Nom de la commune : LESCHELLES (4).

papier mince blanc	25 Centimes	(a - h > 3202)
	“	souche (h, 2491sq)
	50 Centimes	(a - h, k > 1812)
	1 Franc	(a, b, f = h > 629)
	2 Francs	(a, b, g > 132)
	5 Francs	(b, 173)
	[10 Francs]	
	[20 Francs]	

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et cinq variétés :

1 – Fleuron 1 – mois (m normal) - Signature (n normal, les autres, orné) - pas de pt après Mairie - LESCHELLES

2 – Fleuron 2 – mois (m orné) - pt après Mairie - COMMUNE DE

3 – Fleuron 3 – mois (m orné) - pas de pt après Mairie - LESCHELLES

4 – Fleuron 4 – mois (m normal) - pt après Mairie - COMMUNE DE

5 – Fleuron 5 – mois (m orné) - pt après Mairie - LESCHELLES



26 variété 4 (5 Francs)

26 – NEUVILLE (LA) - 11 juin 1915, série A.

Forbin mentionnait une émission le 16 avril 1915. Nous n'en avons pas trouvé mention dans les registres du CM, ni dans les notes du Dr A. Keller. Il s'agit d'une erreur.

CM du 11 juin 1915, décision d'émettre pour 6 000 F répartis en 0,25 F, 0,50 F, 1 F, 2 F, 5 F et 10 F.

Deux signatures manuscrites (le maire MAROLOT (Fernand) fut absent durant la guerre) : l'adjoint, BOURGEOIS (Edmond) - le cons. délégué, BONNETERRE (Joseph).

(4) Pour cette commune, nous relevons deux orthographes : LESCHELLES (pour les émissions locales) et LESCHELLE (pour les BRU et bons SQG). Morlet (M. Th.) *Toponymie de la Thiérache*, p. 61 indique que la coutume régionale fait prévaloir la seconde alors que le *Dictionnaire des communes* mentionne la première.

papier cartonné jaunâtre	25 Centimes (a - h > 3728)
	50 Centimes (a - h, k > 3860) (h, 2996 1 seule sign.)
	1 Franc (a - h > 1899)
	2 Francs (a, 11)
	5 Francs (b, d, g, h > 75)
	[10 Francs d'après CM, non mentionné par Dr A. Keller]

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et quatre variétés :

- 1 – Fleuron 3 – D de Décision entre le e et le l de que la - LES - DORENGT
- 2 – Fleuron 1 – pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que - LA NEUVILLE
- 3 – Fleuron 2 – LES- DORENGT
- 4 – Fleuron 2 – pas de a à La loi - LA NEUVILLE.



27 variété 5 (5 Francs)

27 – NEUVILLE (LA) - 13 août 1915, série B.

CM du 13 août 1915, décision d'émettre pour 5 000 F (500 bons de 2 F, 400 de 5 F et 200 de 10 F).

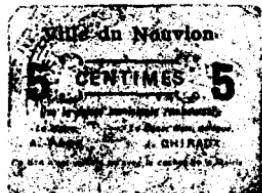
Deux signatures manuscrites.

papier mince blanc	2 Francs	500 bons (a, b, f = h, g > 497) (h, 234 1 seule signature)
	5 Francs	400 bons (a, b, e, f = h, g > 338)
	10 Francs	200 bons (b, e > 156)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et cinq variétés :

- 1 – Fleuron 1 – mois (m normal) - Signature (n normal, les autres, orné) - pas de pt après Mairie - LA NEUVILLE
- 2 – Fleuron 2 – mois (m orné) - LES DORENGT
- 3 – Fleuron 3 – mois (m orné) - pas de pt après Mairie - LA NEUVILLE
- 4 – Fleuron 4 – mois (m normal) - LES DORENGT
- 5 – Fleuron 5 – mois (m orné) - virgule après le Cons (au lieu de pt) - out (au lieu de Tout) - pas de pt après Mairie - pour le 5 F : CINO - LA NEUVILLE

A ce jour, nous n'avons pas vérifié la variété 4 du 5 F.



28 type b (5 centimes 10 centimes)



28 type a (5 centimes)

28 – NOUVION (LE) - BONS DE CARTON.

CM du 10 octobre 1915, M. PAGE, maire, dit qu'il est impossible de trouver une pièce de billet, ce qui rend les transactions difficiles. Une émission de 5 et 10 Centimes est décidée, sans mention de somme.

Imprimé : le Maire A. PAGE - le Cons. Mun. délégué : J. CHIRAUX.

Type a - Carton blanc - 5 ornémenté et fleurons encadrant le mot Centimes.

5 Centimes sans cachet (g)

Cet exemplaire unique n'a pas circulé puisqu'il est sans cachet. Il s'agit peut-être d'une épreuve.

Type b - Carton de couleur. Chiffres droits. Les fleurons encadrant le mot Centimes sont remplacés par des lignes ornementées aux extrémités.

5 Centimes noir sur jaunâtre (b, e, f, h)

deux variétés : avec et sans virgule après Maire (h).

10 Centimes noir sur rose (b, e, f, h, i)

deux variétés : avec et sans virgule après Maire (h).



29 variété 3 (5 Francs)

29 – NOUVION (LE) - 10 février 1915, série A.

CM du 10 février 1915, décision d'émettre pour 11 000 F (180 bons de 5 F, 1500 de 2 F, 4500 de 1 F, 3200 de 0,50 F et 4000 de 0,25 F).

Trois signatures manuscrites :

1^{er} adjoint, LEMAIRE (Samuel) - le mot : le Maire, en cachet violet, PAGE (Auguste) - le cons. mun. délégué, CHIRAUX (Julien).

papier cartonné vert

25 Centimes 4 000 bons

(a-f, h, k, > 3808)

papier cartonné jaunâtre	50 Centimes	3 200 bons (b - h > 3080)
papier cartonné orange	1 Franc	4500 bons (a -f, h > 4367)
papier cartonné gris	2 Francs	1 500 bons (b, c, f = h > 1476)
papier cartonné bleu	5 Francs	180 bons (b, f = h > 83)

Pour ces valeurs, nom vertical en noir et quatre variétés.

Pour les 1 F, 2 F et 5 F, valeur en chiffre aux angles 2 et 3.

- 1 — Fleuron 1 — Délégué — E DU NOUVION
- 2 — Fleuron 1 — Délégué — OUVION VILL
- 3 — Fleuron 1 — Délégué — ION VILLE DU N
- 4 — Fleuron 3 — délégué — VILLE DU NOUV.

30 — NOUVION (LE) - 17 mars 1915, série B.

CM du 17 mars 1915, émission de 93 742 F (2600 bons de 10 F (2 variétés), 10 000 de 5 F (2 variétés), 1496 de 2 F, 10 000 de 1 F (3 variétés), 6 500 de 0,50 F (dont 2 800 en circulation), 6 000 de 0,25 F (dont 2 400 en circulation).

Trois signatures manuscrites :

le Maire, PAGE (Auguste) - 1^{er} adjoint, LEMAIRE (Samuel) - le cons. mun. délégué, CHIRAUX (Julien)

papier cartonné violet	25 Centimes	2 400 bons en circulation (6 000 imprimés) (b - h > 1123)
papier cartonné jaune	50 Centimes	2800 bons en circulation (6 500 imprimés) (a, b, d - h > 2113)
papier cartonné carmin	1 Franc	(variété 1) 10 000 bons en tout (a-d, f-h > 1543)
papier cartonné gris	2 Francs	1 496 bons (5) (a - h 151 < > 1386)
papier cartonné bleu	5 Francs	(variété 1) 10 000 bons en tout (a, d, e 2 < > 536)
papier cartonné bistre	10 Francs	(variété 1) 2600 bons en tout (b-e, g, h > 1512)

Pour ces valeurs, Munic, nom vertical en noir et blanc et quatre variétés :

- 1 — Fleuron 5 — D entre u et e de que - 1 et 7 décalés à 17 mars - VILLE DU NOUVION
- 2 — Fleuron 1 — D entre u et e de que - VILLE DU NOUVION
- 3 — Fleuron 3 — D sous q de que - VILLE DU NOUVION
- 4 — Fleuron 1 — Parenthèse avant Décision -délégué (minuscule) - 1 et 7 décalés à 17 mars- VILLE DU NOUVION.

(5) Forbin p. 55, mentionne le 2 Francs "noir sur blanc".



31 variété 1 (1 Franc)

31 — NOUVION (LE) - Même date.

Papier cartonné orange	1 Franc	(variété 2) 10 000 bons en tout (a - k 2342 < > 7551 - n° 7551 délégu)
papier cartonné bistre	10 Francs	(variété 2) 2 600 bons en tout (a, d, f 1792 < > 2564)

Pour ces valeurs, munic, nom vertical en noir, délégué et quatre variétés :

- 1 — Fleuron 5 — LE DU NOUVION
- 2 — Fleuron 1 — NOUVION VIL
- 3 — Fleuron 3 — pas de virgule après délégué - ION VILLE DU
- 4 — Fleuron 1 — VILLE DU NOUV.



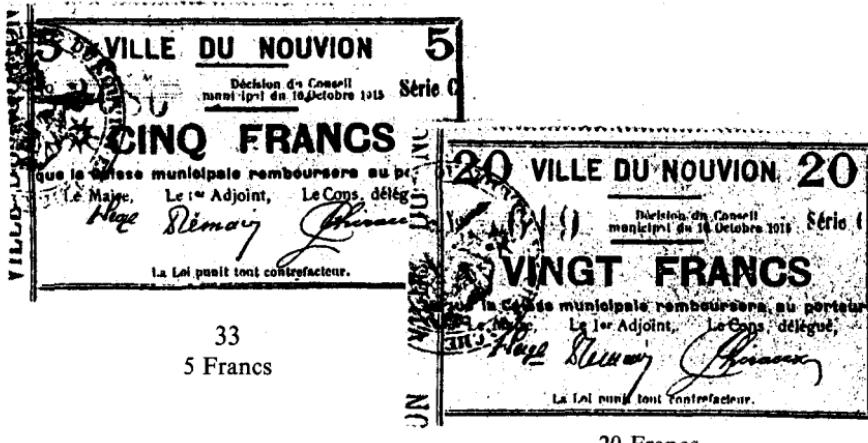
32 variété 4 (5 Francs)

32 — NOUVION (LE) - Même date.

papier parcheminé	1 Franc	(variété 3) 10 000 bons en tout (a-h 8139 < > 9657)
papier mince blanc	5 Francs	(variété 2) 10 000 bons en tout (a - k 897 < > 9965)

Pour ces valeurs, munic, nom vertical en noir et quatre variétés :

- 1 — Fleuron 3 — LE DU NOUVION
- 2 — Fleuron 1 — pas de parenthèse avant Décision - D sous le q de que - virgule au lieu de pt après cons, - pas de virgule après délégué - NOUVION VIL
- 3 — Fleuron 2 — ION VILLE DU
- 4 — Fleuron 2 — virgule au lieu de pt après munic, - VILLE DU NOUV.



33 — NOUVION (LE) — 10 octobre 1915, série C

CM du 10 octobre 1915, émission de 112 900 F (500 bons de 1 F, 1 500 de 5 F, 7 490 de 10 F, 1 500 de 20 F).

Trois signatures manuscrites

papier mince blanc grisâtre ou jaunâtre	[1 Franc	500 bons CM du 10 oct. 1915] ne semble pas avoir été émis
	5 Francs	1 500 bons (en réalité près de 8 000) (a - h > 7813)
	10 Francs	7490 bons (a, b, d - h, k, > 6597) (ex. numéroté et marqué : Spécimen en rouge, j)
	20 Francs	1 500 bons (a, b, e - h > 1197)

Le 1 Franc n'a certainement pas été imprimé, d'autant plus que nous constatons que le 5 Francs est beaucoup plus abondant que prévu par le CM : au moins 8 000 bons pour 5 000 décidés. Nous pouvons douter des chiffres avancés pour les autres valeurs.

Pour cette série, valeur et chiffre aux angles 2 et 3, nom vertical en noir et huit variétés verticales (donc deux impressions, peut-être simultanées) :

- billet 1 — 1^{er} — NOUVION VILLE
1^{er} — VILLE DU NOUVION
- billet 2 — 1^{er} — OUVION VILLE DU N — trait du haut décalé
1^{er} — VILLE DU NOUVION — trait du haut décalé
- billet 3 — 1^{er} — ION VILLE DU N
1^{er} — VILLE DU NOUVION
- billet 4 — 1^{er} — VILLE DU NOUVION
1^{er} — VILLE DU NOUVION

Pour le 10 Francs, on rencontre des variantes de chiffre 1 :

10 - 10 sur billets 1 à 4

10 - 10 sur billets 4

10 - 10 sur billets 2 et 3.

Un décalage de numérotation sur cette valeur indique un compostage double. Cette série C du Nouvion reste énigmatique. Nous pouvons douter de l'existence du 1 Franc alors que l'émission fut supérieure aux indications pour le 5 Francs de près de 32 500 F.

En réalité le total théorique des trois séries A, B et C est de 217 642 F (confirmé par Dr A. Keller). Cependant nous avons relevé au CM du 20 février 1916 que la ville déclarait avoir émis pour 242 742 F (6). Soit un surplus de 25 100 F en partie compensé par le 5 Francs série C et les bons de carton.

— SART (LE) - Aujourd'hui Fesmy-Le-Sart.

Pas d'émission locale de bons.

Le maire, WUILLOT (Ildefonse) - l'adjoint, SASSONVILLE (Paul)

Les contributions de guerre de cette commune furent réglées à l'aide d'emprunts auprès de la population et en particulier auprès du maire WUILLOT. Le CM du 1^{er} mai 1917 reconnaissait une dette de 30 000 F à son maire pour 1915 et 1916.

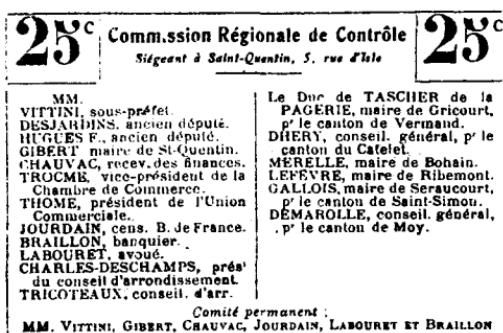
CM du 29 juillet 1916 est d'avis d'émettre des bons de 100 F revêtus de la signature du maire et de celle de l'adjoint ainsi que du cachet de la mairie, afin de payer un impôt de guerre de 26 471 F 90. En 1916, cette émission n'a pu être faite qu'en bons de SQG. Habrekorn mentionne cette existence possible dans son exemplaire annoté du FORBIN. Le Sart figure dans la liste des communes admises pour les bons SQG.

B – LE BON RÉGIONAL UNIFIÉ – BRU

A L'origine, la Commission de contrôle des bons régionaux siégeait 5 Rue d'Isle à Saint-Quentin, dans les locaux de la Banque Museux, Braillon et Cie. les P.V. de ses séances nous furent dévoilés par Fleury (7). Du 5 août 1915 au 24 juillet 1916, la Commission de contrôle supervisa les émissions de BRU paraphées par le sous-préfet de Saint-Quentin L. VITTINI. Ces bons furent imprimés à l'Imprimerie Générale à Saint-Quentin.

Cette Commission comptait 18 membres dont 6 délégués de cantons ; le 20 novembre 1915, un septième délégué, CHOLLET fut nommé et début décembre, deux autres, CUVELIER et PAGE (maire du Nouvion).

R. HABREKORN a pu déterminer trois émissions de BRU (8).



1^{re} — ÉMISSION de septembre à décembre 1915 (6 411 055 F).

25 Centimes noir - 50 Centimes bleu - 1 Franc violet - 2 Francs vert - 10 Francs rouge. Répartition théorique respective de 1/10, 2/10, 3/10, 2/10, 2/10.

Type 1 DEMAROLLE - Commission de 18 membres (6 délégués), le dernier nom sur la colonne de droite au verso étant DEMAROLLE. Type utilisé par 85 communes admises avant le 5 décembre 1915.

Type 2 CHOLLET - Commission de 19 membres (7 délégués), le dernier nom étant CHOLLET. Type utilisé par 23 communes admises le 7 décembre 1915 et pour deux émissions complémentaires.

(6) Il est mentionné par erreur 294 742 F sur le registre de délibérations du CM. Le Chiffre que nous avançons est vérifié avec la déclaration remise lors de la demande de BRU.

(7) Fleury (E.) *Les bons communaux*, publia les PV ou comptes rendus des séances de cette Commission.

(8) Habrekorn (R.) *Monnaies de nécessité*, p. 114 sq. La carte est en partie erronée pour notre canton.

Type 3 PAGE - Commission de 21 membres (9 délégués), le dernier nom étant PAGE. Type utilisé par 34 communes admises en décembre 1915 et pour des émissions complémentaires avant le 1^{er} janvier 1916.

2^e ÉMISSION de janvier à avril 1916 (environ 2 970 000 F).

2 Francs vert - 10 Francs rouge. Répartition de 1/3, 2/3.

Impression au type 3 PAGE avec quelques variantes de composition. Type utilisé pour les émissions complémentaires (marge d'émission portée de 4 à 6 fois le budget communal et par 7 communes admises en mars et avril) par, au total, 139 communes.

3^e ÉMISSION de mai à juillet 1916 (1 750 000 F). 10 Francs vert de type modifié.

Cette émission ne fut pas utilisée par les communes du canton du Nouvion.

Émission complémentaires (marge d'émission portée de 6 à 8 fois le budget communal). Une nouvelle commune, Chatillon-sur-Oise. Ce type fut utilisé par une trentaine de communes ; le nom ajouté au cachet, en haut du recto.

Le numérotage mécanique se continue pour chaque valeur d'une commune à la suivante, suivant l'ordre d'autorisation d'émission et pour les émissions complémentaires. Le nom de la commune est imprimé de la même couleur que le billet.

Outre les additions de noms de délégués au verso, nous constatons que les mêmes planches typographiques ont servi pour diverses communes. Des goujons amovibles ont été utilisés pour chaque valeur ou pour le nom de la municipalité émettrice. Trois formes ont été utilisées.

- a) 32 bons numérotés pour 25 Centimes, 50 Centimes et 1 Franc.
- b) 8 bons numérotés pour 2 Francs et 10 Francs (exceptionnellement pour quelques petites valeurs).
- c) 6 bons sans numéros pour 10 Francs séries complémentaires (à Boué par exemple).

Nous avons relevé de nombreuses variétés typographiques :

- pour le 1 Franc et le 10 Francs, le chiffre au verso est plus ou moins grand ou épais (épais à Leschelle, mince à Boué pour la série complémentaire) ;
- pour le 25 Centimes, trois variétés, au verso,
 - les deux chiffres 2 tête en boule (Dorengt)
 - les deux chiffres 2 tête en pointe (Esquéheries, Leschelle, Le Nouvion)
 - l'un en boule, l'autre en pointe (Fontenelle : Canton de La Capelle) ;
- pour le 2 Francs, deux variétés, au verso,
 - les deux chiffres 2 tête en boule (Leschelle, Le Nouvion : 1^{ère} émission)
 - l'un en boule, l'autre en pointe (Fontenelle : Le Nouvion : 2^{ème} émission)
- pour Le Nouvion, le nom imprimé est de caractères différents pour les deux émissions : plus épais sur le type Page.

Nous n'avons pas rencontré de variétés de 5 que l'on ne trouve que pour les bons de forme b (8 billets).

CATALOGUE DES ÉMISSIONS DE BRU

Pour ces émissions de BRU, le nom de la commune est imprimé. VITTINI, sous-préfet de Saint-Quentin était responsable de la Commission des bons.

Quelques documents d'archives ont été épargnés et sont conservés aux Archives municipales de Saint-Quentin ; ils mentionnent pour certaines communes un numéro d'ordre d'inscription aux émissions de BRU. Ce numéro d'ordre diffère parfois de celui qu'HABREKORN avait déterminé. Dans ce cas nous mentionnons les deux.

34 — BARZY - BRU - 1^{ère} émission. Type Page. N° d'ordre 115 (R.H.)

CM du 1^{er} octobre 1915 demande une émission de 35 000 F (moins 20 000 émis). Le 21 décembre 1915, autorisation accordée pour 11 200 F (Fleury p. 32). CM du 23 février 1916 demande une émission de 53 664 F (6 fois le budget qui se monte à 8 944 F).

[25 Centimes]

[50 Centimes]

1 Franc (d (20) 958 476)

[2 Francs]

[10 Francs]

35 — BERGUES - BRU - 1^{re} émission. Type Page. N° d'ordre 114 (R.H.)

CM du 29 septembre 1915 demande une émission de 12 500 F et déclare avoir émis pour 9 325 F. Le 21 décembre 1915, autorisation accordée pour 12 500 F (Fleury p. 32).

[25 Centimes]
[50 Centimes]
[1 Franc]
2 Francs (a, d (3,5) 395 607 / 397 323)
[10 Francs]



36 (1 Franc)

36 — BOUÉ - BRU - 1^{re} émission. Type Page. N° d'ordre 109 (R.H.)
- émission complémentaire

CM du 2 décembre 1915 demande une émission de 60 000 F et déclare avoir émis pour 25 500 F. Le 21 décembre 1915, autorisation accordée pour 31 000 F (Fleury p. 32).

25 Centimes (a, g (1,3) 1 070 258/1 070 499)
50 Centimes (b, c, d, g, (12, 19, 25, 26, 27)
 1143990/1146 830)
1 Franc a) (a - h, k (3 à 8, 13-15, 19, 21, 22, 24,
 29-31) 945 809/952 333) (9)
 b) (g (2) 1 225 390)
2 Francs a) (b-c, f=h, g (2-4, 7)
 391 008/392 731)
 b) (d (1) 959 613)
10 Francs a) (b (1) 67 959)
 b) (f=h, g, k (s.n.) 267 715/269 422)
 variété- avec ou sans accent à BOUÉ.

L'émission complémentaire correspond aux valeurs de 2 Francs b) et 10 Francs b)
série sans numéro.

37 — DORENGT - BRU - 1^{re} émission. Type Demarolle. N° d'ordre 75 (R.H.)

CM du 27 octobre 1915 demande une émission de 14 500 F et déclare avoir émis pour 7 000 F. Le 6 novembre 1915, autorisation accordée pour 17 000 F (Fleury p. 26).

25 Centimes (f = h, k (2, 10, 24, 30)
 841 890/844 746)

(9) Virgule après le 3^e chiffre pour les séries 8, 21, 22, 24, 29 et 30.

50 Centimes	(e, f = h, g (16, 17, 22, 32) 862 029/867 938)
1 Franc	(b-d, f = h, g (8, 9, 14, 17, 23, 32) 650 642/655 329)
2 Francs	(d, f, g, h (1-3) 212 560/213 103)
10 Francs	(e (6) 41 998)

Le type Chollet mentionné sur la carte de Habrekorn ne figure pas dans son étude.
Le type Page qu'Ouchkoff pense probable n'est mentionné nulle part.

38 – ESQUÉHERIES - BRU - 1^{re} émission. Type Page. N° d'ordre 112 (R.H.)
Le 21 décembre 1915, la commune est autorisée à émettre pour 32 000 F (Fleury p. 32).

25 Centimes	(a, b, d, f-h, k (2, 5, 6, 9, 14, 17, 19, 21, 23, 24) 1 057 916/1 063 789) (10)
50 Centimes	(b, e (9,25) 1 141 544)
1 Franc	(b-e, f=h, g (2, 3, 8, 10, 16, 18, 19, 22, 32) 933 291/939 254)
2 Francs	(b, c, d, g (1, 2, 4) 385 405/387 437)
[10 Francs]	(FB, De Mey)]

39 – FESMY - BRU - 1^{re} émission. Type Page. N° d'ordre 113 (R.H.)
CM du 27 septembre 1915 décide d'émettre pour 14 000 F et déclare avoir déjà émis pour 8 000 F. Le 21 décembre 1915 la commune est admise pour 14 000 F (Fleury p. 32).

[25 Centimes]	
[50 Centimes]	
1 Franc	(b (17) 944 061)
2 Francs	(d (4) 390 674)
[10 Francs]	

40 – LESCHELLE - BRU - 1^{re} émission. Type Demarolle. N° d'ordre 56 (Archives 54 (R.H.)

CM du 26 septembre 1915 demande une émission de 26 848 F et déclare avoir émis pour 5 000 F. Le 20 octobre 1915 (CM du 3 février 1916) la décision est accordée, entérinée par la Commission le 6 novembre pour 26 800 F (Fleury p. 25/26). Les bons furent livrés en deux fois ; en 1915 (décharge non datée pour les valeurs de 25 Centimes à 10 Francs (partiellement) et le 6 novembre 1916 pour le solde des 10 Francs. 196 F de frais pour la première livraison.

25 Centimes	10 720 billets n° 652 921 à 663 400 - (b, c, e, f = h, g (19, 22, 27 à 29) 655 019/6623..)
50 Centimes	10 720 billets n° 675 721 à 686 440 - (a-e, g (4, 13, 14, 17, 21, 25, 30) 677460/686286) (11)
1 Franc	8 000 billets n° 510 851 à 518 850 - (d, g, h (1, 16) 510 914/512 121)
2 Francs	2 680 billets n° 164 971 à 167 650 - (a, c, d, f = h, g (1, 4, 5, 7) 165 004/167 576)
10 Francs	40 billets n° 32 561 à 32 600 livraison en 1915 500 billets n° 32 601 à 33 100 livraison du 6 novembre 1916. (b, h (2, 6) 32 579/32625)

(10) Virgule après les 1^{er} et 4^e chiffres pour les séries 6 et 9.

(11) Virgule après le 3^e chiffre pour la série 13.

Le type Page n'a pas été émis, contrairement à l'avis d'Ouchkoff. La décision du CM du 10 octobre 1915 d'émettre pour 20 000 F fut annulée "décision restée sans suite".

41 – NEUVILLE-LÈS-DORENGT (LA) - BRU - 1^{re} émission. Type Demarolle.

N° d'ordre 76 (R.H.)

CM du 27 octobre 1915 souhaite émettre pour 29 000 F et déclare avoir émis pour 11 000 F. Le 6 novembre 1915, la commune est admise pour 29 000 F (Fleury p. 26).

25 Centimes	(a, c, e, g (4, 7, 15, 21-23) 851122/ 857248)
50 Centimes	(b, d, g (3, 8, 9, 27, 29, 32) 869 798/877, 437) (12)
1 Franc	(a, c, d, f=h, g, k (2, 8, 12, 28, 30) 658944/662, 943)
2 Francs	(b (6) 216 005)
[10 Francs	(ms Forbin)]

Le type Chollet mentionné sur la carte d'Habrekorn ne figure pas dans son étude.
Le type Page qu'Ouchkoff pense probable n'est mentionné nulle part.



42 (25 centimes)

42 – NOUVION (LE) - BRU - 1^{re} émission. Type Demarolle.

N° d'ordre 39 (R.H. et Archives)

CM du 3 octobre 1915 souhaite émettre pour 40 000 F et déclare avoir émis pour 160 000 F (Fleury p. 23) ou plus précisément pour 104 742 F (CM registre corrigé vraisemblablement après les hostilités). Le 16 octobre 1915 la commune fut admise pour 40 000 F (Fleury p. 23).

Livraison du 24 janvier 1916 (293 F de frais).

25 Centimes	16 000 billets n° 485 201 à 501 200 (c, f = h, g (11, 26-28, 31) 489 641/496 837)
50 Centimes	16 000 billets n° 486 001 à 502 000 (b-d, g (5, 10, 11, 14, 23) 486 275/501 075)
1 Franc	12 000 billets n° 368 401 à 380 400 (b, c, f = h, g (3, 7, 11) 368 911/372 004)

(12) Virgule après le 3^e chiffre pour les séries 9 et 32.

2 Francs	4 000 billets n° 122 551 à 126 550 (f=h (5) 122 735)
[10 Francs]	800 billets n° 24 421 à 25 220 (De Mey)

43 – NOUVION (LE) - BRU - 2^e émission. Type Page.

CM du 20 février 1916 demande une seconde émission de BRU pour 40 000 F et déclare avoir émis pour 294 742 F de bons et 40 000 F de BRU.

2 Francs	(b, d, e, h (2-4) 650 851/653 885)
10 Francs	(b (s.n.) 151 819)

– SART (LE). Cette commune n'a pas émis de BRU. Le seul avis d'émission du CM datant du 29 juillet 1916 est postérieur aux émissions de BRU. Le nom du Sart ne figure pas au dos des BRU Série B de la 3^e émission.

C – LES BONS DES RÉGIONS DE SAINT-QUENTIN ET DE GUISE (13)

Pour tous les bons, le nom de la commune est tamponné. Les parenthèses [] indiquent des valeurs que nous n'avons pas rencontrées ; elles n'existent pas forcément, en particulier, pour les 2^e et 3^e émissions.

1^{re} ÉMISSION DU 8 AOÛT 1916.

En juillet 1916, les services financiers de l'inspection des Etapes de la 2^e armée allemande modifient les conditions d'émission des BRU. Ces bons deviennent le moyen de paiement des impôts de guerre.

L. VITTINI démissionne. Les bons deviennent «Bons des régions de Saint-Quentin et de Guise», et sont aux formes exigées par l'ordonnance du 1^{er} janvier 1916 et signés par HUGUES, CUVELIER et DEMAROLLE.

Cette émission autorisée par les allemands pour quinze millions de francs fut imprimée à l'Imprimerie Générale à Saint-Quentin pour la première série achevée fin novembre 1916 en six coupures : 1 Franc noir sur papier vert ; 2 Francs noir sur papier rose, les deux valeurs avec filigrane à «lignes très ondulées» - 5 Francs noir et rouge ; 10 Francs noir et vert ; 20 Francs noir et bleu ; 100 Francs noir et rose, les quatre valeurs sur papier blanc avec filigrane à «lignes ondulées ombrées».

Quatre nouvelles communes dont Le Sart figurent sur la liste au verso des bons, parmi 144 noms. 8 300 000 F furent réclamés par 133 communes.

Saint-Quentin fut évacuée du 28 février au 18 mars 1917 et l'Inspection des Etapes se replia à Maubeuge vers la mi-décembre. L'État Major de la 2^e armée allemande, lui, se replia au Cateau avant la fin de janvier 1917.

Des 6 700 000 F dont l'impression fut décidée en mars, 1 659 000 F furent brûlés lors de l'évacuation de la ville. Le 7 avril 1917, la Commission des bons réfugiée à Maubeuge décida d'émettre le solde des 15 millions autorisés, mais les allemands n'autorisèrent qu'une émission de 50 410 bons de 100 Francs série II aux noms d'une cinquantaine de communes non évacuées, car la destruction des bons n'avait pas été officiellement constatée.

(13) Fleury (E.) p. 57 sq - Habrekorn (R.) p. 118-120. Les P.V. de la Commission sont datés de Saint-Quentin du 31 juillet 1916 au 13 février 1917, de Maubeuge du 7 avril 1917 au 5 octobre 1918. Les archives de la ville de Maubeuge ont été détruites lors de la seconde guerre mondiale.

Cette série II de 100 Francs ne comporte pas de mention d'imprimerie et se distingue légèrement de la série I par la teinte du billet, des variantes de détails et de filigrane : 1^{ère} série, lignes ondulées ombrées - 2^e série, lignes très ondulées.

2^e ÉMISSION DU 1^{er} SEPTEMBRE 1917.

Dès fin juillet 1917, la Commission demande l'autorisation de faire imprimer pour 4 millions de francs de bons afin de faire face au prochain impôt de guerre. L'autorisation fut accordée au début d'octobre suite à une délibération du 1^{er} septembre 1917 dont la date figure sur les bons suivants : 5 Francs noir et rouge - 10 Francs noir et vert - 20 Francs noir et bleu - 100 Francs noir et rose à raison de 1/4 par valeur, sur papier blanc filigrane avec «lignes très ondulées».

Ces bons portent la mention 2^e série pour les valeurs de 5 F, 10 F et 20 F et la mention «Maubeuge-Haumont - Imp. G. Adriensemce et J. Vannier». (14)

Au verso, on trouve la même liste de communes que pour l'émission du 8 août 1916 alors que 70 communes étaient déjà évacuées.

Pour cette émission il n'est pas certain que toutes les coupures aient été imprimées : par exemple, à Fesmy, il ne fut émis que des 5 F et des 10 F.

3^e ÉMISSION DU 27 OCTOBRE 1917.

Le Capitaine KROHN, représentant financier du Commandement de la 2^e armée allemande, ayant prévenu la Commission de la levée d'un impôt de guerre pour 1918, en partie exigible dès janvier, la Commission demanda le 27 octobre 1917 l'autorisation d'émettre pour 10 millions de francs de nouveaux bons. Les coupures prévues ne comportent pas de liste de communes au verso et sont signées CHOLLET, CUVELIER et PAGE ; elles portent l'adresse de la Commission à Maubeuge.

Furent décidés des bons de 2 Francs série II noir sur rose - 5 Francs noir et rouge, 10 Francs noir et vert, 20 Francs noir et bleu 2^e série (comme pour l'émission précédente) - 50 Francs série I - 100 Francs série III, sur papier blanc filigrane avec «lignes très ondulées». HABREKORN pensait que les petites coupures n'avaient pas été réalisées ; nous avons rencontré des 2 F et des 5 F pour diverses communes.

Pour cette émission, toutes les coupures n'ont pas systématiquement été imprimées ; par exemple à la Neuville -Lès-Dorengt on ne rencontre que des 2 F, à Dorengt on a émis probablement que des 2 F et 5 F.

CATALOGUE DES ÉMISSIONS SQG

Pour ces émissions des régions de Saint-Quentin et de Guise, le nom de la commune émettrice est tamponné. Les signatures de HUGES, CUVELIER et DEMAROLLE pour les émissions d'août 1916 et septembre 1917, celles de CHOLLET, CUVELIER et PAGE pour l'émission d'octobre 1917, sont imprimées.

(14) M. Gaston Adriensemce avait la concession, mais le travail matériel fut exécuté chez l'imprimeur J. Vannier à Haumont. Fleury p. 75 note 1.



44 (2 Francs)

44 – BARZY - SQG - 8 AOUT 1916.

CM des 9 juillet et 6 août 1916 demande une émission de 50 000 F pour régler la contribution de guerre de 46 954 F 10. CM demande une émission de 6250 billets (3 000 de 1 F - 1 000 de 2 F, de 5 F - 500 de 10 F, de 20 F - 250 de 100 F). Fleury mentionne que l'impression était terminée fin octobre 1916, mais les archives de la Commission régionale ayant été détruites, nous n'avons aucune mention d'émission.

[1 Franc	(De Mey)]
2 Francs	(d, g, h 471 986/473 784)
5 Francs	(g 72 576)
10 Francs	(g, h 145 000/145 168)
20 Francs	(g 61 654)
100 Francs	série 1 (g 23 916)
[100 Francs	série 2 (FB)]

La contribution de guerre de 42 397 F du printemps 1917 fut réglée par un emprunt à la population (CM du 18 avril 1917).

45 – BARZY - SQG - 1^{er} SEPTEMBRE 1917.

Contribution de guerre de 52 572 F. CM du 21 juillet 1917 demande une émission de 100 000 F en billets de 100 F. Le 11 août 1917, la commune est admise pour 52 600 F (Fleury p. 80).

5 Francs	(d, h 188 267/192 119)
10 Francs	(d 96 326)
[20 Francs]	
[100 Francs]	

46 – BARZY - SQG - 27 OCTOBRE 1917.

Contribution de guerre de 107 407 F. CM du 28 novembre 1917 demande une émission de 107 400 F en 1074 billets de 100 F. Le 5 janvier 1918, la commune est admise pour 107 400 F (Fleury p. 100). Le 9 Février, Barzy a pris livraison des bons (Fleury p. 102).

[2 Francs]
[5 Francs]
[10 Francs]
[20 Francs]
[50 Francs]
[100 Francs]

47 — BERGUES-SUR-SAMBRE - SQG - 8 AOÛT 1916.

CM du 19 avril 1916 demande une émission de 33 000 F en coupures de 100 F et 50 F pour régler la contribution de guerre.

[1 Franc]	(De Mey)]
2 Francs	(d, g, k 469,162/470,666)
5 Francs	(g 72 152)
[10 Francs]	(ms Forbin, De Mey)]
[20 Francs]	
100 Francs	série 1 (g, h 23 828/23830)
[100 Francs]	série 2 (ms Forbin, De Mey)]

La contribution de guerre de 21 570 F du printemps 1917 fut réglée par un emprunt à la population.

48 — BERGUES-SUR-SAMBRE - SQG - 1^{er} SEPTEMBRE 1917.

Contribution de guerre de 26 746 F. CM du 22 juillet 1917 demande une émission de 30 000 F en bons de 100 F. Le 11 août 1917, la commune est admise pour 30 000 F (Fleury p. 80).

[5 Francs]
[10 Francs]
[20 Francs]
[100 Francs]

49 — BERGUES-SUR-SAMBRE - SQG - 27 OCTOBRE 1917.

Contribution de guerre de 54 644 F. CM du 27 novembre 1917 demande une émission de 54 644 F. Le 5 Janvier 1918, la commune est admise pour 54 700 F (Fleury p. 100). Le 9 février 1918, Bergues a pris livraison des bons (Fleury p. 102).

[2 Francs]
[5 Francs]
[10 Francs]
[20 Francs]
[50 Francs]
[100 Francs]



47 (100 Francs, série 1)



50 (20 Francs)

50 – BOUÉ - SQG - 8 AOÛT 1916.

CM du 3 août 1916 demande une émission de 90 000 F en coupure de 100 F et 50 F, afin de régler la contribution de guerre de 92 908 F.

[1 Franc	(De Mey)]
2 Francs	(d, g, h, k 464 672/467 891)
5 Francs	(d 71 378)
10 Francs	(g, h, commerce 142,588/143,840)
20 Francs	(g, h, k 60,835/61,168)
100 Francs	série 1 (g 23 501)

La contribution de guerre du printemps 1917 de 84 337 F fut réglée par un emprunt à la population de 84 500 F.



51 (5 Francs)

51 – BOUÉ - SQG - 1^{er} SEPTEMBRE 1917.

Contribution de guerre de 104 578 F. CM du 19 juillet 1917 demande une émission de 100 000 F en bons de 100 F. Le 1^{er} septembre 1917, la commune est admise pour 100 000 F (Fleury p. 81).

5 Francs	(d, h 689/4 733)
10 Francs	(d 91 359)
20 Francs	(d 38 673)
[100 Francs]	

52 – BOUÉ - SQG - 27 OCTOBRE 1917.

Contribution de guerre de 213 655 F. CM du 27 novembre 1917 demande une émission de 213 655 F. Le 5 janvier 1918, la commune est admise pour 213 700 F (Fleury p. 100). Le 9 février 1918, Boué a pris livraison des bons (Fleury p. 102).

- [2 Francs]
- [5 Francs]
- [10 Francs]
- [20 Francs]
- [50 Francs]
- [100 Francs]

53 – DORENGT - SQG - 8 AOÛT 1916.

Pas de mention de cette émission au CM.

- | | |
|--------------|------------------------|
| [1 Franc] | (FB)] |
| 2 Francs | (a, d 260 492/261 055) |
| [5 Francs] | |
| [10 Francs] | |
| [20 Francs] | |
| [100 Francs] | (FB, De Mey)] |

54 - DORENGT - SQG - 1 SEPTEMBRE 1917.

Aucune mention de cette émission au CM ni dans l'ouvrage de Fleury p. 80/81. Malgré l'avis d'Ouchkoff, nous doutons de l'existence de cette émission.

- [5 Francs] (FB)]
- [10 Francs]
- [20 Francs]
- [100 Francs]



55 (5 Francs)

55 – DORENGT - SQG - 27 OCTOBRE 1917.

CM du 10 décembre 1917 demande une émission de 60 000 F pour régler la contribution de guerre. Le 5 janvier 1918, la commune est admise pour 60 000 F (Fleury p. 100).

- [2 Francs] (De Mey)]
- 5 Francs (d, g, h, k 204 153/214 484)

Les coupures de 10 F, 20 F, 50 F et 100 F ne doivent pas exister car l'émission des 5 F que nous avons rencontrés s'élève déjà à près de 52 000 F.

56 – ESQUÉHERIES - SQG - 8 AOÛT 1916.

Contribution de guerre de 117 000 F versée le 15 juillet (Herbecq (A) Notes et souvenirs de guerre 1914 - 1918. Volume 1916. Dactylographié S.d. p. 88.

Nous supposons que l'émission demandée correspondait à cette somme.

[1 Franc	(De Mey)]
2 Francs	(d 452 824)
5 Francs	(d 69 991)
[10 Francs	(FB, De Mey)]
[20 Francs	(De Mey)]
[100 Francs	série 1]
[100 Francs	série 2]

57 – ESQUÉHERIES - SQG - 1^{er} SEPTEMBRE 1917.

Pas de mention dans l'ouvrage de Fleury p. 77/81.

5 Francs	(g 181 508)
[10 Francs]	
20 Francs	(d, g, h - k 30 822/33726)
100 Francs	série 3 (g, k 9 037/9164)

58 – ESQUÉHERIES - SQG - 27 OCTOBRE 1917.

Commune admise le 5 janvier 1918 pour 238 400 F (Fleury p. 100)

[2 Francs]	
[5 Francs]	
[10 Francs]	
[20 Francs]	
[50 Francs]	
[100 Francs	(FB)]

59 – FESMY - SQG - 8 AOÛT 1916.

Contribution de guerre de 51 244 F 50. CM du 8 juillet 1916 demande une émission de 52 000 F. En réalité 45 800 F furent livrés (note du secrétaire qui ne mentionne pas la valeur de 1 Franc). Ayant relevé la mention 1^{er} envoi, on peut supposer qu'il exista une seconde livraison (à vérifier) ou que l'émission accordée fut inférieure à la demande.

[1 Franc] ?	
2 Francs	3 400 bons n° 459 401 à 462 800 (d 459 587)
[5 Francs]	520 bons n° 70 681 à 71 200.
10 Francs	1040 bons n° 141 361 à 142 400 (g, h, k 141 570/141 582)
[20 Francs]	440 bons n° 60 081 à 60 250 -(FB)
[100 Francs]	172 bons n° 23 325 à 23 496.

60 – FESMY - SQG - 1^{er} SEPTEMBRE 1917.

Contribution de guerre de 57 873 F. CM du 23 juillet 1917 demande une émission de 60 000 F. le 1^{er} septembre 1917, la commune est admise pour 60 000 F (Fleury p. 81).

[5 Francs]	5 000 bons n° 110 711 à 116 710. (FB). Les n° 11 0711 à 111 000 et 116 001 à 116 710 ont été détruits (soit 5 000 F.)
[10 Francs]	1 800 bons n° 55 356 à 58 355. (FB). Les n° 56 001 à 57 000 et 58 101 à 58 300 ont été détruits (soit 12 000 F.).

L'émission totale fut bien de 60 000 F, mais 17 000 F de bons furent détruits. Le 27 octobre 1917, il n'y eut pas d'émission pour Fesmy. La contribution de guerre de 118 237 F fut réglée grâce à un emprunt auprès de 28 personnes de la population.

61 – LESCHELLE - SQG - 8 AOÛT 1916.

CM du 3 août 1916 demande une émission de 69 000 F, précisant qu'il sera impossible de garantir cette somme par une valeur double de bons de réquisitions.

[1 Franc	(De Mey)]
2 Francs	(c, g 208 401/209 761)
[5 Francs	(De Mey)]
10 Francs	(d, g, h 64 230/64 785)
20 Francs	(g, h 27 260/27 263)
100 Francs	série 1 (a, g, h, k 10 649/10 668)
[100 Francs	série 2 (FB)]

62 – LESCHELLE - SQG - 1^{er} SEPTEMBRE 1917.

CM du 22 juillet 1917 demande une émission de 65 000 F pour régler la contribution de guerre de 78 333 F pour le 1^{er} août. Le 11 août la commune est admise pour 65 000 F (Fleury p. 80 6500 F (sic.).

[5 Francs]	
[10 Francs]	
20 Francs	(d 4 028)
100 Francs	série 3 (k 3 649)

63 – LESCHELLE - SQG - 27 OCTOBRE 1917.

Contribution de guerre de 160 037 F. CM du 28 novembre 1917 demande une émission de bons. Le 5 janvier 1918, la commune est admise pour 160 000 F (Fleury p. 100).

[2 Francs]	
[5 Francs]	
[10 Francs]	
[20 Francs]	
[50 Francs]	
[100 Francs]	

64 – NEUVILLE-LÈS-DORENGT (LA) - SQG - 8 AOÛT 1916.

Le 11 août 1916, le CM avait projeté une émission de 20 000 F. Ce montant est annulé et remplacé le 22 décembre par un crédit de 50 000 F afin de régler la contribution de guerre de 46,326 F.

Les bons de cette série ayant été imprimés entièrement dès la fin novembre 1916 (Habrekorn p. 118), La Neuville ne put donc émettre que des billets de 100 Francs série 2.

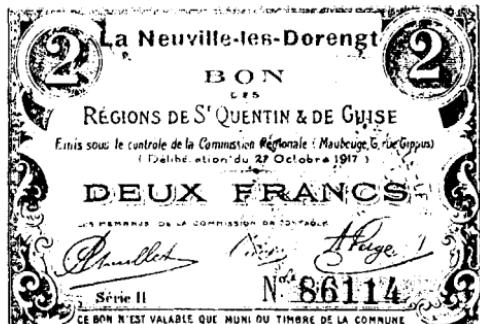
[100 Francs	serie 2 (ms Forbin)]
-------------	----------------------

La contribution de guerre du printemps 1917 fut réglée par un emprunt auprès de la population (CM du 23 avril 1917).

65 – NEUVILLE-LÈS-DORENGT (LA) - SQG - 1^{er} SEPTEMBRE 1917.

Contribution de guerre de 54 256 F. CM du 23 juillet 1917 décide une émission de 60 000 F. Le 11 août 1917, la commune est admise par la Commission pour 60 000 F (Fleury p. 80).

[5 Francs]	
[10 Francs]	
[20 Francs]	
[100 Francs]	



66 (2 Francs)

66 – NEUVILLE-LÈS-DORENGT (LA) - SQG - 27 OCTOBRE 1917.

Contribution de guerre de 110 810 F. CM du 26 janvier 1918 décide une émission de 110 000 F. L'autorisation lui est accordée le 2 mars 1918 pour 110 000 F (Fleury p. 103)

2 Francs (a, b, e, h, k 82 915/135 741)

L'émission de 2 F se montant à près de 106 000 F rien que pour les bons que nous avons rencontrés, nous supposons que les valeurs de 5 F à 100 F n'existent pas. CM du 11 août 1918, la caisse communale contenait 26 000 F en bons de la Neuville, non timbrés ; ils furent détruits.



67 (100 Francs, série 2)

67 – NOUVION (LE) - SQG - 8 AOÛT 1916.

La délibération du 11 mai 1917 mentionne que le 8 août 1916 le CM avait demandé une émission de 315 000 F. Le 11 mai 1917, il n'a été livré que 277 200 F et par suite de l'évacuation de Saint-Quentin, les 37 800 F restant n'ont pas été fournis. Le 11 mai 1917, le CM décide de faire imprimer le reliquat et de porter cette somme à 40 000 F. Le 16 juin 1917, la commune est admise pour 40 000 F (Fleury p. 77).

[1 Franc (De Mey)]

2 Francs (a, b, d, e, g 135 674/154 842)

5 Francs	(e 20 949)
10 Francs	(d, g, h 44 820/47 459)
20 Francs	(g 18 739)
100 Francs	série 1 (g, h, k 6975/7249)
100 Francs	série 2 (g, h 26 273/28461)

68 – NOUVION (LE) - SQG - 1^{er} Septembre 1917.

Contribution de guerre de 386 861 F à régler pour le 4 août. CM du 23 juillet demande une émission de 300 000 F en bons de 100 F. Le 11 août 1917, la commune est admise pour 300 000 F (Fleury p. 80).

[5 Francs]
[10 Francs]
[20 Francs]
[100 Francs]

69 – NOUVION (LE) - SQG - 27 OCTOBRE 1917.

Contribution de guerre de 790 362 F. CM du 28 novembre 1917 demande une émission de 798 000 F (nette de frais d'impression). Le 5 janvier 1918, Le Nouvion est admis pour 798 000 F (Fleury p. 100).

[2 Francs]
[5 Francs]
[10 Francs]
[20 Francs]
[50 Francs]
100 Francs série 3 (d 23 509)

70 – SART (LE) – SQG – 8 AOÛT 1916.

Pour régler l'impôt de guerre de 26 471 F 90, le CM du 29 juillet 1916 émet l'avis de faire imprimer des bons de 100 F (avec signature du maire et de l'adjoint). Le Sart fut admis pour les émissions de bons SQG ; son nom est mentionné au verso des coupures et a donc pu émettre à la date du 8 août 1916. Les archives de la Commission des bons ayant disparu pour cette émission, Fleury ne nous est daucun recours.

Il est possible de retrouver des bons de cette émission. Valeur de 1 Franc à 100 Francs.

Cependant, les émissions du 1 septembre et du 27 octobre 1917 n'ont pas comporté de coupures au nom du Sart car pour chaque contribution de guerre de l'année 1917 (24 626 F en août et 50 312 F en fin 1917), la population avança les fonds (CM).

Pierre CRINON**

** Nous remercions les lecteurs qui nous permettront de compléter ce catalogue ou d'établir une liste complète des bons de monnaie émis en Thiérache.
Nous les prions d'adresser leur correspondance à la Soc. A.H.V.T.
3 et 5 rue du Traité de Paix - 02140 VERVINS.

INDEX DU CATALOGUE

BARZY (BARZY-EN-THIÉRACHE) n° 1, 2, 34, 44 à 46.

BERGUES (BERGUES-SUR-SAMBRE) n° 3 à 8, 35, 47 à 49.

BOUÉ n° 9 à 15, 36, 50 à 52.

DORENGT n° 16, 17, 37, 53 à 55.

ESQUÉHERIES n° 18 à 22, 38, 56 à 58.

FESMY (aujourd'hui FESMY-LE-SART) n° 23, 24, 39, 59, 60.

LESCHELLE n° 25, 40, 61 à 63.

NEUVILLE (LA) (LA NEUVILLE-LÈS-DORENGT) n° 26, 27, 41, 64 à 66.

NOUVION (LE) (LE NOUVION-EN-THIÉRACHE) n° 28 à 33, 42, 43, 67 à 69.

SART (LE) (aujourd'hui FESMY-LE-SART) n° 33 suite, 43 suite, 70.